

et les roches ignées qui proviennent du centre de la terre en fusion.

Je vais bien vous étonner en vous disant qu'il y a le même rapport entre la terre et sa croûte qu'entre un œuf et sa coquille.

Mais la terre en se refroidissant se contracte, il se produit des dislocations qui font que les couches sédimentaires ont été souvent bouleversées, repliées et ne conservent plus leur disposition horizontale; les eaux aussi les ravinent petit à petit, et l'effet de ces dislocations comme aussi des fluctuations de la masse centrale, est l'élévation des montagnes et la formation des vallées; et, quand la croûte se déchire, la masse jaillit et produit un volcan.

C'est ainsi que la terre va se refroidissant de plus en plus, que ses eaux ravinent ses montagnes pour combler ses vallées, pendant que les générations d'êtres vivants se succèdent à sa surface, qu'actuellement l'homme y exerce sa domination et, grâce à son intelligence, pense, cherche, essaie de comprendre la nature pour la mieux exploiter.

C. MARÉCHAL.

Histoire du Canada

FORMES DE GOUVERNEMENT

IV. Gouvernement militaire.—V. Gouvernement civil absolu

Gouvernement militaire

Le 7 octobre 1763, fut publiée à Québec une proclamation du roi d'Angleterre, par laquelle, après avoir démembré le pays de sa propre autorité, tout en déclarant qu'il serait convoqué des assemblées des représentants du peuple aussitôt que les circonstances le permettraient, on semblait abolir d'un seul coup toutes les anciennes lois civiles françaises et on introduisait les lois criminelles

anglaises. Ce fut le "Gouvernement militaire."

Gouvernement civil absolu

Cette proclamation, ainsi que des ordonnances postérieures, exaspérèrent les Canadiens. Cette époque, dura jusqu'à 1774, où fut passé le statut 14 George III, ch. 83, appelé "Acte de Québec," qui reculait de toutes parts les limites de la province de Québec, d'un côté à la Nouvelle-Angleterre, à la Pensylvanie, à la Nouvelle-York, à l'Ohio, et à la rive gauche du Mississipi, et de l'autre jusqu'au territoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Cet acte conservait aux catholiques les droits que leur avait assurés les capitulations et les dispensait du serment du *test*; il reconnaissait les anciennes lois civiles et confirmait les lois criminelles anglaises.

Enfin, il donnait à la province un Conseil de 17 membres au moins et de 23 au plus, catholiques ou protestants, qui exerçait, au nom du prince et sous son *veto*, tous les droits d'une administration supérieure, moins celui d'imposer des taxes, si ce n'est pour l'entretien des chemins et des édifices publics. Le roi se réservait au surplus le privilège d'instituer des cours de justice civiles, criminelles ou ecclésiastiques.

Ce système dura jusqu'en 1791, et cette époque est celle du "Gouvernement civil absolu."

Langue Anglaise

LEÇONS D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE PAR J. AHERN

(Tous droits réservés.)

FOURTEENTH LESSON

ON—UNDER

1. Mettez votre main gauche sur le pupitre, puis mettez votre main droite sur votre main